



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E33134

VALABLE JUSQU'AU 29/08/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS 318670874

Siret : 318 670 874 00052

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 41 7436 O

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58763113

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD XFR0068041L1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SOMMEGAZ DEPANNAGE ENTRETIEN

9 ALLEE DU NAUTILUS
ZAC DE LA CROIX DE FER
POLE JULES VERNE
80440 GLISY

Téléphone : 03 22 92 40 80

Portable :

Site Internet : www.somme-gaz.fr/

E-mail : gboichu@ciepiela-bertranuc.fr

Responsabilité légale :

GAUFRETEAU LAURENT PRÉSIDENT

Fax : 03 22 92 03 24

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/06/2021
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/01/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/01/2023
o Poêle ou insert bois	24/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	12/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/04/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.